



**TABLES-RONDES
PROJECTION
DÉBATS**

Coordination Nationale des CPCA

**VIOLENCES CONJUGALES :
QUELS MODÈLES
D'INTERVENTION AUPRÈS
DES AUTEURS ?**

LES ACTES

ORGANISÉ AVEC LE CONCOURS DE L'ENTREPRISE 



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARSL
La solidarité au cœur des territoires



CPCA
Coordination nationale
**CENTRE DE PRISE
EN CHARGE DES AUTEURS
DE VIOLENCES CONJUGALES**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INTRODUCTION

244 000

victimes de
violences conjugales
en 2022

La coordination nationale des CPCA a organisé les 11 et 12 décembre 2023 un colloque "Violences conjugales : quels modèles pour la prise en charge des auteurs?".

Créés à l'issue du Grenelle sur les violences conjugales par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, les CPCA sont conçus comme des lieux ressources à compétence régionale ou interdépartementale, permettant de prendre en charge de manière globale et pluridisciplinaire les auteurs de violences conjugales. Structures, qui en lien avec les acteurs, concourent à leur réinsertion, proposant un accompagnement social, psychologique et professionnel.

La question de la prise en charge des auteurs est une question complexe qui ne connaît pas de réponse unique. Les centres de prise en charge pour auteurs de violence conjugale (CPCA) œuvrent au quotidien pour trouver les meilleures solutions possibles aux auteurs de violence, apaiser leur violence et ainsi éviter leur récurrence. Au regard des trois premières années d'exercice de la coordination nationale, le colloque a proposé une réflexion sur les premiers constats.

Lors de ces deux journées ont été abordés différents sujets, de manière dynamique, afin de se questionner sur les pratiques existantes. Chaque table-ronde s'est conclue par une mise en perspective des recherches menées.



MALGRÉ LEUR JEUNE EXISTENCE, LES CPCA ONT FAIT PREUVE DE LEUR ACTION. C'EST UN DISPOSITIF PHARE POUR COMBATTRE LA RÉCIDIVE ET AUSSI TRAITER LE MAL À LA RACINE.

François Pesneau,
préfet de la Haute-Vienne



“ LE MONDE DE L'ENTREPRISE A UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LA DÉTECTION ET LA SENSIBILISATION AUX VIOLENCES CONJUGALES. NOUS DEVONS NOUS IMPRÉGNER DE CES THÉMATIQUES.

Benoit Coquart,
directeur général de Legrand

SOMMAIRE

PAGE 4

Cadrage

PAGE 5

Table-ronde n°1

"Croiser les regards sur l'accompagnement à l'international et en Outre-Mer"

PAGE 11

Table-ronde n°2

"Tisser les partenariats locaux, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social"

PAGE 15

Table-ronde n°3

"Prévenir le passage à l'acte par une approche globale des facteurs de risque et de vulnérabilité"

PAGE 21

Table-ronde n°4

"Sensibiliser et former les professionnels, un enjeu essentiel"



CADRAGE

PAR SANDRA MOULAY-LEROUX, CHERCHEUSE EN DROIT PUBLIC
ET ADMINISTRATRICE DE L'ARSL



La création des CPCA ne déroge pas au modèle lié à la commande publique.

Parmi les modèles éprouvés, plusieurs constantes reviennent régulièrement :

- **“Change mine”**. Ces projets de politiques sanitaires et sociales changent l’esprit et amènent avec elles une part visionnaire pour la société.
- **“Accesionable”**. Le mode opératoire est clair et précis. Des allers-retours sont régulièrement réalisés pour combler le fossé entre théorie et pratique, avec notamment des recherches-actions.
- **“Sustainable”**. Le projet doit être pérenne dans le temps, avec des financements à la hauteur des besoins que nécessite l’expérimentation. L’expérimentation exige aussi une échéance définie, mais permettant de diriger son regard vers l’avenir.

Le Grenelle des violences conjugales fut un véritable déclic pour les pouvoirs publics. Suite à un agenda très resserré, la stratégie a été de déployer rapidement 30 CPCA sur le territoire métropolitain et ultramarin. L’objectif consistant à créer des **instances qui soient lisibles**. Cependant, le volet des violences conjugales jongle entre deux modes : un interlocuteur unique (fédérateur et centre ressource) et la pluralité de guichets. Un balancier qui peut parfois rendre difficile cette lisibilité.

Le déploiement des CPCA s’est appuyé sur la spontanéité des candidatures. C’est pourquoi il existe une diversité très forte d’acteurs et un maillage territorial disparate. Face à cette disparité, la coordination nationale œuvre à l’harmonisation, sans pour autant lisser les différences. Un équilibre est donc à trouver entre la figure libre de l’expérimentation et la commande publique qui demande de répondre à un cahier des charges précis.

D’un point de vue du public, la **légitimité de la prise en charge de l’auteur doit encore être acceptée**. Pour cela, la collaboration sur le sujet des violences intrafamiliales est essentielle. **Les victimes et covictimes doivent faire partie prenantes des dispositifs**, ainsi que les auteurs femmes ou les auteurs issus de la communauté LGBT+. La prévention est un travail de longue haleine qui doit passer par la **société civile** afin d’englober un maximum de personnes.

Justice restaurative, gestion des risques, approche thérapeutique et psychiatrique, **plusieurs modes opératoires se confrontent et à la fois se combinent**. Dans le volet des VIF, il n’y a pas de modèle unique. Pourtant, l’idée est d’offrir la même prise en charge pour l’auteur, qu’il habite Strasbourg ou Carpentras. Alors comment proposer une culture professionnelle commune, proposant une harmonisation et non une standardisation ?

Enfin, la question de la structuration du réseau des CPCA se pose afin de pérenniser le dispositif. Piloter le réseau, rationaliser l’offre, fédérer les acteurs, les recenser, **la coordination des CPCA essaye de partir des richesses du terrain, pour éclairer les pouvoirs publics sur les innovations locales**.



Table-ronde n°1

CROISER LES REGARDS SUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

Geneviève LANDRY, présidente d'À cœur d'homme et directrice générale d'Entraide pour Hommes (Québec)

Sabrina NADEAU, directrice générale d'À cœur d'homme (Québec)

Marine DELAUNAY, postdoctorante en sociologie, université de Bordeaux

Sophie CLEMENTE, directrice du Réseau VIF, responsable du
CPCA La Réunion

Lorène CAUSSE, ingénieure de recherche et docteure en psychologie cognitive,
université de Tours

TABLE RONDE 1 :

**CROISER LES REGARD
SUR L'ACCOMPAGNEMENT
À L'INTERNATIONAL
ET À L'OUTREMER**



Illustration réalisée lors du colloque par Paulin Viguière, illustrateur et vulgarisateur.

Ce portfolio est disponible ici :



Table-ronde n°1

CROISER LES REGARDS SUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

55%
des auteurs
accompagnés sont
volontaires au Québec

Du côté du Québec

Depuis 30 ans, le Québec travaille sur l'accompagnement des auteurs, grâce au financement du ministère de la santé et des services sociaux, afin de "supprimer le mal à la racine". La prise en charge des auteurs est une problématique plus sociale que judiciaire. La majorité des auteurs accompagnés est volontaire. Grâce aux liens tissés avec les services de santé, beaucoup de conjoints sont aiguillés vers le réseau par l'intermédiaire d'un médecin ou autre professionnel de santé et services sociaux au sens large. Les auteurs, eux-mêmes, aiguillent parfois d'autres proches. Le bouche à oreille fonctionne.

Le Québec propose de partir de la spécificité et du mode de pensée de l'auteur. Ainsi, l'accompagnement est individualisé, notamment pour assurer sa motivation et son engagement. Les interlocuteurs travaillent à déconstruire les fausses croyances et les légitimations d'exercice de la violence. Avant qu'il intègre un groupe de responsabilisation, l'auteur est reçu lors de rencontres d'accueil et d'orientation, à raison de 3 à 6 séances. Situation professionnelle, environnement familial, amoureux, professionnel, son dossier judiciaire, parcours migratoire : plusieurs volets sont étudiés avec lui. Selon les différences culturelles, des valeurs "traditionnelles" vont amener à des préjugés et des stéréotypes, notamment de genre et qui appartiennent souvent au patriarcat.

Seulement 45% d'auteurs présents dans les groupes de responsabilisation sont sous contraintes judiciaires. Le Québec cherche à capté de plus en plus d'auteurs volontaires. C'est pourquoi les associations s'interrogent sur la manière de capter certaines minorités. Plusieurs enjeux se posent : la barrière de la langue, les habitudes culturelles ou encore les schémas de représentation.

Malgré une grosse communauté anglophone, le Québec est majoritairement francophone. À cœur d'homme a donc mis en place des groupes anglophones en visio-conférence. Aussi, l'association mène différentes campagnes de communication pour essayer de sensibiliser ces communautés. Le constat est qu'il est toujours nécessaire de réfléchir aux valeurs, aux approches qui peuvent être variées afin d'installer un climat de confiance pour ensuite travailler sur les stéréotypes.

À cœur d'homme souhaite également développer des actions envers les plus jeunes (14-17 ans), au moment où les premiers phénomènes de violences émergent. 30% des structures du réseau À cœur d'homme proposent donc un volet jeunesse. De nombreuses interventions sont menées en collaboration avec les associations de victimes au sein des collèges et lycées afin de sensibiliser les plus jeunes. Cependant, faute de financement, le curatif est souvent priorisé et le préventif mis de côté.



3 TERRITOIRES À ENJEUX

En Suède

La Suède est l'un des pays les plus progressistes en matière d'égalité. Dès les années 1970, le gouvernement suédois s'est montré à l'écoute de la mobilisation féministe, facilitant ainsi le débat dans l'espace public. Pour autant, beaucoup de femmes connaissent des violences au sein de leur couple.

Dans les années 1990, un rapport a été publié sur la prévalence des inégalités entre les hommes et les femmes dans le pays. De nombreux débats ont émergé et ont été menés par les hommes eux-mêmes avec la création d'associations pour lutter contre les violences faites aux femmes. Cette implication des hommes a facilité la légitimation de la prise en charge des auteurs de violence.

Par ailleurs, une loi sexospécifique a été promulguée afin de désigner les hommes comme auteurs de violence conjugale et les femmes comme victimes. Cette loi vient contrarier l'universalisme du droit pénal. Elle prend le prisme de l'expérience de la victime. Ainsi, la gravité des faits est jugée, non pas par l'incapacité de travail, mais par la répétition et la durée des violences.

Les politiques publiques mènent également un important travail de prévention aux violences conjugales. Au début des années 2000, le programme IDAP (Integrated Domestic Abuse Program) a homogénéisé les actions de l'ensemble des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Dans ce programme, c'est la variable du genre qui est plus prégnante. C'est pourquoi ce programme est réservé aux hommes hétérosexuels. D'autres programmes existent et concernent les autres configurations conjugales et de genres. Dans le programme IDAP, les intervenants, appelés "facilitateurs", construisent des groupes sur la base de valeurs hétérogènes et de profils variés afin d'éviter toute forme de connivence entre les stagiaires. Le but étant de déconstruire les rapports violents à la masculinité et la socialisation à la virilité.

A la Réunion

Chaque territoire domien a sa spécificité, son histoire liée à son insularité. La Réunion est, par exemple, 3 fois plus petite que la Corse mais 3 fois plus peuplée. Les particularismes de la Réunion se répercutent dans le champ des violences conjugales. En effet, les problématiques liées à l'hébergement, au travail et à l'isolement sont plus prégnantes qu'en Métropole.

Lors de la prise en charge d'un auteur, ces problématiques vont ressortir. Le passé colonial a profondément marqué la structure familiale et la vie quotidienne : enfants non reconnus, familles recomposées, parents mineurs, religion très ancrée avec, parfois, présence du magico-religieux. Le Réseau VIF a donc pris contact avec des représentants de différentes communautés notamment religieuses (catholique, indou, musulman...), pour aller à la rencontre de leur rencontre.

Si la majorité des auteurs reste des hommes, il n'est pas rare de voir de plus en plus de phénomène de conjugopathie. Il y existe de nombreuses situations où la femme agit et réagit. Aussi, lors des stages de responsabilisation, il est nécessaire de sortir des schémas d'action binaire homme-femme pour pouvoir répondre de manière variée.



Qu'en dit la recherche ?

IMPRODOVA est un projet de recherche et d'innovation financé par l'Union européenne. Il associe des centres de recherche et des organisations policières de 8 Etats membres : l'Allemagne (leader du projet), la France, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Slovénie, la Hongrie et le Royaume-Uni. IMPRODOVA étudie la manière dont **les agents de première ligne des organisations concernées prennent en charge les cas graves de violences domestiques**. En fonction des pays, la réponse politique est différente et donc les réactions divergent.

En Ecosse, la terminologie a changé. On ne parle plus de victime de violence conjugale mais d'abus de violence conjugale. En effet, celles-ci ayant du mal à se sentir victime de violence. Cette terminologie a permis d'augmenter le nombre de dépôt de plainte. D'autre part, le dispositif MARAC (Multi Agency Risk Assessment Conference) favorise la collaboration entre les différentes parties prenantes en lien avec la prise en charge de la victime et celle de l'auteur. Dans le cadre de réunion partenariale, le secret professionnel est levé. Cet échange d'informations diminue le risque de victimisation ainsi que le risque de récidive.

Le programme Safe together va permettre au policier de placer les enfants avec le parent victime dans un endroit sécurisé. Tout un travail psychologique sera mené avec l'enfant pour parler de ce qu'il a vu et vécu.



Ce qu'il faut retenir

Peu importe le pays, c'est la manière dont l'auteur a été socialisé qui forge les modèles auxquels ils s'identifient. Si la personne s'identifie à des stéréotypes patriarcaux, elle sera plus propice à la violence. La dimension culturelle joue un rôle important. Il est donc nécessaire de prendre en compte les valeurs issues de la communauté, tout en apportant un point de vigilance sur le fait que l'auteur ne doit pas utiliser la différence culturelle pour justifier son passage à l'acte. **L'expertise du professionnel est de différencier le contexte du passage à l'acte du passage à l'acte lui-même.**

Malgré la diffusion des stages de responsabilisation, il est encore difficile **d'évaluer leur efficacité**. Aucune étude à l'international ne valide ou rejette les résultats. Cependant, les programmes les plus longs sont, sur le terrain, ceux qui fonctionnent le mieux. Les programmes courts, quant à eux, peuvent être néfastes car ils apportent les théories, sans pour autant les contextualiser. Ce qui amène les auteurs à renforcer leur comportement d'emprise ou de violence psychologique.

L'expérience judiciaire pour la victime peut parfois être douloureuse et décourageante. La justice sera alors jugée insatisfaisante. La victime va se tourner alors vers d'autres dispositifs. Même si on ne peut pas encore objectiver les résultats de la prise en charge des auteurs, les CPCA restent des espaces ressources précieux sur les questions judiciaires et médico-sociales.

Aussi, les outils d'auto-évaluation lors du premier rendez-vous avec l'auteur semblent être le plus efficace pour évaluer l'efficacité des dispositifs. Les prises en charge longues, à raison d'une séance par semaine sur 20 semaines, font progresser l'auteur sur différents biais. Son changement de raisonnement est un premier constat de l'efficacité du programme.



Les préconisations des experts

- 1 Pour faciliter la détection et s'assurer que les stages interviennent plus tôt dans la trajectoire des personnes auteurs, il est primordial de travailler en partenariat afin que les différents professionnels assurent un véritable continuum des parcours. On parle ainsi de trajectoire des services. Pour faciliter cette collaboration, les budgets doivent être répartis équitablement entre les différents acteurs.
- 2 Se montrer ingénieux pour rendre accessible les services. La ruralité peut parfois poser des difficultés de transports. Aussi, il faut parfois ouvrir différents points de service. A l'heure de la visio, les applications ou la visio-conférence peuvent s'avérer être une solution intéressante de prise en charge.
- 3 Stabiliser les financements afin de pérenniser les dispositifs et limiter les tensions entre associations de victimes et les CPCA.





Table-ronde n°2

TISSER LES PARTENARIATS LOCAUX, À L'INTERSECTION DU JUDICIAIRE, DU SANITAIRE ET DU SOCIAL

Sophie RAIX, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Haute-Vienne

Baptiste PORCHER, procureur de la République - Tribunal judiciaire de Limoges

Hélène TAESCH, directrice adjointe du SPIP Haute-Vienne et Creuse

Dr Florent COCHEZ, psychiatre, médecin légiste, responsable ERIOS-CRIAVS Aquitaine et co-responsable CPCA Centre Nouvelle-Aquitaine

Stéphane RAZGALLAH, directeur de pôle à l'ARSL, responsable du CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine

Sandra MOULAY-LEROUX, chercheuse en droit public et administratrice de l'ARSL

TABLE RONDE 2 :

TISSER LES PARTENAIRES
LOCAUX, À L'INTERSECTION
DU JUDICIAIRE, DU
SANITAIRE ET DU SOCIAL



Illustration réalisée lors du
colloque par Paulin Viguié,
illustrateur et vulgarisateur.

Ce portfolio est disponible ici :



Table-ronde n°2

TISSER LES PARTENARIATS LOCAUX, À L'INTERSECTION DU JUDICIAIRE, DU SANITAIRE ET DU SOCIAL

Sur 10 affectations journalières, 8 sont des dossiers VIF.

SPIP Haute-Vienne

L'animation territoriale, quesako ?

La notion de territoire a récemment vu le jour dans le domaine du médico-social. C'est pourquoi il a fallu définir et encadrer cette notion. Une animation territoriale sous-entend un pilotage à la fois politique et opérationnel, autour d'un support qui est le projet. Bâtir un projet signifie réaliser au préalable un diagnostic territorial. On part d'un constat, d'expériences locales, de particularismes géographiques, de l'expertise des intervenants. Face à ce constat, on agrège différents acteurs qui vont construire et co-construire une réponse. La régulation du projet se fera par le pilotage.

Le pilotage permet d'identifier plusieurs problématiques et d'y apporter une réponse collégiale autour d'échanges institutionnels (COFIL, COTECH, Pôle VIF, ...) ou plus informels où le but est surtout de partager et de s'acculturer. Ce travail assure une animation, une feuille de route territoriale en listant des objectifs tangibles.

Sur le volet de l'accompagnement des auteurs, plusieurs initiatives avaient déjà vu le jour. L'idée a donc été de rassembler autour de la table tous ces acteurs : SPIP, associations, Parquet, etc.

L'animation territoriale doit se développer grâce au partenariat. A ne pas confondre avec le réseau, qui n'est qu'un outil à l'usage du partenariat. Ce partenariat doit rassembler l'ensemble des acteurs institutionnels représentant les différentes disciplines.

Le réseau permet, ensuite, aux professionnels de communiquer entre eux, autour de problématiques ou de situations particulières. Le partenariat se veut stratégique, politique, institutionnel. Il porte des engagements forts de la part des acteurs.

C'est ainsi que des projets locaux ont été portés au national : le Bracelet Anti-Rapprochement ou le Téléphone Grave Danger.

Le revers de la médaille

Plus l'animation territoriale est riche et dynamique, plus le réseau est développé et donc plus de situations de violences sont révélées. Grâce aux conventionnements avec les acteurs et le développement du réseau des CPCA, la problématique des VIF est devenue incontournable. Il y a de plus en plus de dossiers à traiter. Cette augmentation du nombre d'auteurs à prendre en charge se fait ressentir dans les services d'enquête, auprès des magistrats, des SPIP, des associations, etc. 90% des auteurs suivis sont sous sursis probatoires avec obligation de soins. Cependant, les services de santé étant saturés, les psychologues ou psychiatres exerçant en milieu hospitalier ou associatif ne peuvent absorber cette augmentation.



L'importance du sanitaire dans le parcours de soin

La santé est souvent en première ligne des problèmes de société. Les médecins sont concernés par les VIF, à différents niveaux. Pour les généralistes, ils interviennent à domicile : un lieu privilégié pour dépister des violences. Aussi, ils ont un rôle de sensibilisation et d'accompagnement. En 2020, la Haute Autorité de Santé a sorti des recommandations pour sensibiliser les médecins généralistes à ce sujet. Grâce aux Centres Régionaux du Psychotraumatisme, les victimes sont rapidement orientées vers les psychologues et psychiatres. Depuis 1954, la justice peut ordonner des obligations de soin. C'est dans ce cadre que les auteurs sont souvent dirigés vers le sanitaire. Mais 11% des français de plus de 17 ans n'ont pas de médecin, faute de disponibilité. C'est tout le monde du sanitaire qui est en crise. Le numérus clausus a fait chuter le nombre de médecins. L'autorité de médecine demande de plus en plus aux médecins de produire des certificats et attestations pour justifier les actes médicaux. Du temps de travail supplémentaire pour une profession déjà à flux tendu. Les auteurs de violence ne sont donc pas une patientèle prioritaire pour les psychiatres qui vont d'abord traiter les cas les plus urgents.

D'autres acteurs sont de plus en plus sollicités. Les territoires s'attachent à conventionner avec l'ordre des sages-femmes, infirmiers, ... Les échanges ont également débuté avec les services d'incendie et de secours.



Les préconisations des experts

- 1 Proposer une expertise psychiatrique obligatoire avant jugement, permettant de détecter les maladies mentales, les dépendances toxiques... Des éléments qui favorisent le passage à l'acte.
- 2 Former des intervenants sociaux, par des psychiatres, pour accompagner à la prise en charge des auteurs et donner des techniques facilitant la libération de la parole et le changement de pensée et offrant ainsi une prise en charge pluridisciplinaire socio-éducative et psychologique.
- 3 Augmenter le budget afin d'absorber la charge des demandes, avec l'embauche de psychologue à temps complet dans les CPCA.





Table-ronde n°3

PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DES FACTEURS DE RISQUE ET DE VULNÉRABILITÉ

Sylvaine GREVIN, fondatrice et présidente de la Fédération Nationale
des Victimes de Féminicide

Michel DE SOUSA, chargé d'animation réseau de la Fédération France Victimes

Elisabeth PERRY, psychologue clinicienne et psychothérapeute

Emeric FRIEDMANN, doctorant salarié de l'association FLAG!

Marion SENES, responsable du CPCA Kaléïdo - association RHESO

Robert COURTOIS, professeur-chercheur de psychologie clinique à l'Université de Tours

TABLE RONDE 3:

PRÉVENIR LE PASSAGE
À L'ACTE PAR UNE APPROCHE
GLOBALE DES FACTEURS DE
RISQUE ET DE VULNÉRABILITÉ



Illustration réalisée lors du colloque par Paulin Viguier, illustrateur et vulgarisateur.

Ce portfolio est disponible ici :



Table-ronde n°3

PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DES FACTEURS DE RISQUE ET DE VULNÉRABILITÉ

L'évaluation pour prévenir le passage à l'acte

Afin de repérer, identifier et évaluer les risques, plusieurs grilles d'évaluation ont été créées. La première, à disposition du grand public, le Violentomètre, permet aux victimes de violences conjugales de situer leur quotidien et la violence qu'elles peuvent vivre et leur gravité, de leur permettre de demander de l'aide ou un besoin de protection.

La deuxième grille est l'évaluation EVVI (Evaluation des besoins des Victimes), portée par France Victimes, et à disposition des professionnels accueillant les victimes de VIF. Cette grille permet d'analyser le parcours de la victime de manière globale, pour estimer s'il y a un risque de passage à l'acte de la part du conjoint. Cette évaluation est ensuite transmise lors de la procédure pénale. Le but : permettre d'évaluer les besoins en protection. Plusieurs éléments sur la victime sont recueillis : son âge, son environnement familial, conjugal, professionnel, ses facteurs de vulnérabilité, ses traumatismes, ses antécédents dans l'enfance (si elle a déjà connu des situations de violence), le facteur relationnel par rapport au conjoint, si elle a déjà subi des violences dans de précédentes relations, l'âge à laquelle ces violences ont commencé, son schéma de pensée par rapport aux stéréotypes de genre et ses relations avec le cercle familial ou communautaire. In fine, cette évaluation EVVI est transmise au juge, qui va ensuite décider de placer ou non la personne sous protection grâce au BAR ou TGD. Dans ce dispositif, la victime fait partie prenante de la procédure judiciaire.

En 2023, sur 100 féminicides, 23 tiers ont trouvé la mort avec la victime dont 18 enfants.

Les dernières grilles d'évaluation ont été proposées par l'Etat, et sont à destination des enquêteurs. La première reprend 23 questions à poser à la victime lorsqu'elle porte plainte pour évaluer le risque et s'apparente à la grille EVVI. La seconde évalue la notion de danger sur 13 critères : si l'auteur est en possession d'une arme, la menace de mort ou de suicide, la peur de la victime, l'intensification des violences sur la durée, les tentatives de strangulation, la violence sur les enfants, le harcèlement, les menaces liées à la séparation, l'accumulation de violences physiques et sexuelles, ...

Plusieurs CPCA ont également travaillé sur un Violentomètre inversé, qui s'adresse aux auteurs. Cet outil est amené à se diffuser dans le domaine social et médico-social dans le but de prévenir tout passage à l'acte.

Une détection qui passe par la formation

L'identification des situations demande une véritable expertise. Elle repose donc sur la formation des professionnels, notamment de première ligne. Plus le professionnel intervient proche de l'événement violent, plus la violence est facilement identifiable. Ces violences sont parfois exprimées chez les médecins, dentistes ou encore chez le coiffeur. Ces professions doivent apprendre à recueillir la parole et surtout aiguiller vers les organismes qui prennent en charge victime et auteur.

D'autre part, les outils actuels envisagent les violences sous le prisme de la pensée hétéro-normative.



Les auteurs ou victimes de violences conjugales au sein de la communauté LGBTQ+ sont donc peu identifiés. Les VIF sont souvent associées aux femmes. C'est pourquoi les victimes LGBTQ+ ne se considèrent pas comme victime. Cela facilite les auteurs à maintenir leur emprise, qui seront très peu poursuivis par la justice. Dans les couples de même sexe, lorsqu'une violence est traitée par la justice, celle-ci la classe en violence réciproque. Il y a aussi souvent une négation de la conjugalité pour échapper à la circonstance aggravante. Il faudra une instruction pour permettre de déterminer si la victime était bien en couple avec l'auteur, et pas simplement en colocation. De plus, très peu de chiffres permettent d'évaluer le phénomène au sein des couples de même sexe. Il est donc essentiel pour les professionnels d'être formés sur ce volet. L'association FLAG! mène différentes actions pour aider à former tous les professionnels dans le cadre de prise en charge du public LGBTQ+.

L'importance du tiers dans le cercle de l'auteur

Le tiers est une notion très large qui définit une personne faisant partie de l'entourage d'une seconde personne. Il y a donc différents tiers et chaque cercle va nourrir le parcours de l'auteur. Ce qu'il va dire ou révéler sera très important pour signifier la violence. Il va ainsi fonctionner comme un rôle de séparateur et de dénonciateur au regard des faits. Il remet ainsi du sens et de l'ordre.

Le tiers doit également connaître les principes fondamentaux de la loi, à savoir que la violence est un délit, voire un crime, et que les femmes et les hommes sont égaux. Parfois, le tiers issu d'une communauté peut faire office de facteur de risque. Il va amener avec lui un schéma de pensée. Le professionnel qui reçoit l'auteur interroge donc sur la posture du cercle familial, amical et communautaire face à la violence.

L'hébergement d'un auteur peut ainsi permettre de sortir d'un schéma de pensée, le mettre à l'écart, et de lui laisser le temps de lui apporter d'autres normes et valeurs.

L'enfant au sein d'un foyer emprunt à la violence s'avère être un véritable enjeu. Quand un système familial est dans la violence, tout le monde réagit par rapport à cette violence. Chacun va jouer un rôle dans cette interaction. L'intervention d'un tiers va permettre d'aider chacun à voir où se situe la violence et à se dégager de cette organisation familiale, surtout lorsque la violence est considérée comme un liant affectif. Par exemple, "je lui donne une correction mais c'est pour son bien", "je préfère la tuer que de la laisser partir". Les enfants font partie prenante de ce schéma. Ils vont devenir acteurs : un enfant va protéger la victime et l'autre défendre l'auteur. En 2023, sur 100 féminicides, 23 tiers ont trouvé la mort avec la victime dont 18 enfants.

Grâce à une sensibilisation, les enfants peuvent identifier la violence chez eux et alerter. L'enfant qui aura lancé l'alerte devra être accompagné par la suite par des professionnels de santé afin de ne pas tomber dans une approche systémique car celui-ci peut rejouer ce qu'il a vécu une fois adulte (soit en tant que victime, soit en tant qu'auteur), ou qu'il ne tombe dans une forme de dépression. Des études montrent, qu'en fonction de l'âge, chaque mineur est sujet à un risque : stress post-traumatique ou syndrome d'attachement trop intense.



Qu'en dit la recherche ?

Différentes études ont souligné les facteurs de perpétration de la violence chez certaines personnes. Parmi ces facteurs, on distingue les enjeux relationnels, communautaires et sociaux.

Sur les aspects psychologiques les plus connus, on retrouve l'exposition à la violence précoce. Chez ces patients exposés très tôt, on peut voir des distorsions dysfonctionnelles notamment sur la régulation des émotions ou un attachement insécuré aux parents qui, via des modèles internes opérants, peut se répercuter sur l'attachement au partenaire. D'autres facteurs ont un poids dans le comportement violent de l'auteur, comme les comportements de délinquance dans l'enfance ou adolescence. Les souvenirs sont donc à rechercher chez le patient.

L'impulsivité, la difficulté de gestion des émotions, la colère sont également des traits de caractère à risque. Les addictions sont des comportements et conduites aggravantes.

Plus rarement, l'absence d'émotion et la psychopathie peuvent être des causes de violences au sein du couple. Selon les recherches, 5% des auteurs avec des traits de psychopathie ont commis 60% des actes les plus graves.

Le niveau d'insécurité de l'auteur peut parfois se conjuguer avec celui de la victime, ce qui favorise les phénomènes d'emprise. La victime a besoin d'être rassurée, d'avoir un cadre. Dans ce cas de figure, l'auteur et la victime vont souvent vite se mettre en ménage.

Dans 30% des actes de violence conjugale, l'homicide est le premier acte violent.

D'un point de vue du relationnel, l'entourage et la communauté apporte un certain nombre de normes, notamment de genre. Certains stéréotypes patriarcaux vont avoir tendance à légitimer la violence et donc à convaincre l'auteur du bienfondé de ses actes.

Dans les actes de violence, ils peuvent subvenir dès la tranche d'âge 13 à 25 ans. Les auteurs pourraient donc être détectés précocement avant que leur violence se renforce et ainsi se prémunir du phénomène d'escalade.



FACTEURS DE RISQUE



Les préconisations des experts

- 1 Travailler en pluridisciplinarité afin de mettre en perspective les propos des auteurs pour garder un certain recul, voire une certaine analyse.
- 2 Faciliter les échanges d'éléments contextuels entre les services qui accompagnent auteurs, victimes et enfants.
- 3 Former les professionnels de première et deuxième ligne sur la détection, les actes de violence physique et de contrôle coercitif, notamment chez des publics jeunes ou âgés.
- 4 Augmenter le budget des CPCA permettant de recruter un psychologue à temps plein par département, afin de renforcer les équipes de coordinateurs de parcours et travailleurs sociaux.





Table-ronde n°4

SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS, UN ENJEU ESSENTIEL

Mateusz EVESQUE, délégué général de la FNACAV

Emeric FRIEDMANN, doctorant salarié de l'association FLAG!

Isabelle ADAM, responsable formation de la Fédération Citoyens & Justice

Christophe LEPRIEUR, directeur de l'association RHESO, responsable formation

Elisabeth PERRY, directrice du CPCA Grand Est - association Terres à Vivre

Valérie ROY, professeure en sciences sociales - Université Laval (Québec)

TABLE RONDE 4:

SENSIBILISER ET FORMER
LES PROFESSIONNELS,
UN ENJEU ESSENTIEL



Illustration réalisée lors du colloque par Paulin Viguière, illustrateur et vulgarisateur.

Ce portfolio est disponible ici :



Table-ronde n°4

SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS, UN ENJEU ESSENTIEL

La formation : un fil conducteur

Les enjeux de la formation sont importants car ils touchent différents professionnels, à savoir ceux de première ligne (qui détectent et orientent) et ceux de seconde ligne (qui accompagnent l'auteur dans le changement). Ces enjeux de formation sont donc complexes. « Quelles compétences sont nécessaires pour travailler sur ce sujet ? », semble être la première question à se poser. Ces compétences doivent être transversales car le professionnel travaillera en complémentarité avec d'autres professionnels issus de disciplines différentes. Par exemple, le métier d'intervenant socio-judiciaire est complexe car il nécessite 3 types de connaissances : des connaissances juridiques, en psychologie et concernant l'accompagnement social.

La formation ENGAGE offre un panel d'outils permettant de repérer, d'évaluer la dangerosité de la personne, d'aborder la question de la violence, de la motiver à engager un travail, de l'orienter vers le bon organisme, de la soutenir dans son orientation afin que celle-ci n'abandonne pas.

D'autre part, la formation doit permettre au professionnel d'ajuster son discours et de personnaliser son accompagnement. Travaillant pour et avec l'individu, chaque accompagnement se doit d'être individualisé, notamment vis-à-vis d'un public souvent invisible. En effet, un propos peut être mal interprété si la personne considère que le discours n'est pas adapté à son vécu. Les nouvelles générations ont parfois des définitions différentes de l'amour ou de la conjugalité. La formation doit permettre de repenser, se perfectionner et d'interroger les pratiques.

46% des professionnels se sentent en difficulté dans la prise en charge des auteurs.

Formation continue ou obligatoire

Chaque professionnel dispose d'une formation initiale, d'une certaine expérience dans sa fonction. Le plan Ressources Humaines doit prendre en compte le parcours du professionnel pour adapter ses besoins à son évolution professionnelle. Cependant, l'expérience du professionnel sur la prise en charge des auteurs est souvent très récente.

En 2023, une étude menée par la Coordination nationale des CPCA montre que 34% des professionnels exercent depuis moins d'un an sur ce volet. Ce sont de nouveaux professionnels qui sont en cours d'acculturation sur le sujet des auteurs. Parmi eux, 30% n'ont jamais bénéficié de formation sur l'accompagnement ou la prise en charge de ce public. Ils vont donc utiliser des ressources internes. Une démarche risquée face à la singularité et la complexité d'un auteur de violences conjugales. Aussi, 46% des professionnels œuvrant dans les VIF se sentent en difficulté dans la prise en charge des auteurs et 95% considèrent qu'ils ont besoin de formation.

Former l'opinion publique

Des formations pour permettre au citoyen d'agir : qu'ils puissent repérer et orienter. Si la formation des professionnels fait consensus, former la société civile sur ces questions semble nécessaire. Calquer sur l'organisation des formations aux gestes de premiers secours, la détection des violences et l'orientation vers une prise en charge peut être une idée de structuration pour rendre cette formation accessible au grand public.



Qu'en dit la recherche ?

On distingue 3 types de formation : la formation initiale, la formation à l'entrée dans l'emploi dans une structure et la formation continue sur un temps très long. Concernant la formation initiale, il n'existe pas de consensus sur le niveau d'études des professionnels.

Selon une étude menée en 2016, aux Etats-Unis et au Canada, auprès de 238 directions proposant des accompagnements pour les auteurs de violences conjugales, 48% des professionnels de ces structures disposent d'un diplôme de premier cycle, 47% d'un diplôme de deuxième cycle et 5% d'un diplôme de troisième cycle.

Il n'existe pas également de consensus sur les disciplines. Dans les pays anglo-saxons, le travail social est une discipline universitaire à part entière. On peut donc retrouver à la fois des personnes ayant une formation en psychologie, en criminologie, en psychoéducation, en social... Selon les formations, certains cours sur les VIF peuvent être proposés.

Lors de leur entrée au sein des structures, les professionnels vont parfois recevoir une formation de base sur les VIF, la culture de la structure et ses pratiques. Une exigence supplémentaire peut être apportée pour l'accompagnement des publics spécifiques LGBTQI+, ainsi que pour les femmes exerçant de la violence.



Les préconisations des experts

- 1 Déterminer une ligne budgétaire dédiée à la formation des professionnels de première et seconde ligne.
- 2 Créer un catalogue recensant l'ensemble des formations proposées sur le champ des violences conjugales et listant les compétences à acquérir ainsi que les pré-requis nécessaires.
- 3 Proposer des formations axées sur la collaboration interprofessionnelle. Le champ des violences conjugales nécessite une collaboration professionnelle en concertation avec différentes structures. Le travail collaboratif est une compétence qui s'acquiert.





CONCLUSION

PAR ANTOINE ROMERA, PRÉSIDENT DE L'ARSL

Ce colloque, organisé avec le soutien essentiel de Madame la Ministre et de ses équipes, des services de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, montre la volonté commune entre institutionnels et associations de mieux protéger les victimes par une meilleure prise en charge des auteurs. Il symbolise la première réunion entre différents acteurs : les porteurs et antennes de CPCA, les services déconcentrés des SDFE, les institutionnels et professionnels du monde associatifs, et aussi de grands témoins dont Florie Martin et Mathieu Palain, journalistes.

Les contributions, idées, engagements de ces tables-rondes s'avèrent essentiels pour faire avancer la cause et tenter de trouver des solutions pour mieux combattre ce fléau des violences conjugales. En 2022, plus de 244 000 actes ont été recensés, dont les femmes en sont les principales victimes, soit une augmentation de 15% par rapport à 2021.

Depuis maintenant 3 ans, ces dispositifs ont prouvé à notre sens leur bien fondé : près de 14 000 personnes ont été accompagnées en 2022, et avec une hausse des prises en charge de près de 5% à la fin du 1er semestre 2023. Ensemble, nous avons lancé de nombreux travaux qui ont permis de mettre en place des outils, d'acter des conventionnements, d'échanger des pratiques, de mener des réflexions communes. Certains travaux sont toujours en cours, dont le projet de Recherche mené avec le concours principalement des Universités de Tours, Limoges, de Laval du Québec. D'autres débiteront, en 2024, dans le cadre d'une nouvelle convention, avec le souhait de constituer les dispositifs CPCA en un véritable réseau... Nous pouvons également nous réjouir que l'action 25 "Prévention et Lutte contre les Violences et la Prostitution" du Projet de Loi de Finances 2024 précise la continuité des CPCA en 2024.

Les CPCA, dois-je le rappeler, sont des dispositifs récents qui mènent un travail d'ingénierie pour proposer un accompagnement global et pluridisciplinaire adapté à chaque situation.

Dès lors l'importance d'un véritable réseau prend, je le pense, tout son sens car il s'agit de garantir une meilleure prise en charge des auteurs/autrices de violences, ce qui se fait certes, mais pour autant, sans vouloir uniformiser les modèles d'intervention. Il nous semble que les parcours d'accompagnement existants sur les territoires nécessiteraient pour le moins des ajustements vu le manque des moyens financiers malgré des efforts consentis, vu les difficultés de recrutement et, hélas, vu l'augmentation des orientations.

J'espère que ce colloque aura été l'occasion grâce aux échanges, témoignages et au retour d'expériences de nos intervenants de nous conforter dans cette volonté commune de tenter de mettre en place les modèles d'intervention les plus efficaces dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales pour parvenir à infléchir sensiblement le nombre de victimes (femmes, enfants, hommes).

Je sais que nous pouvons compter non seulement sur l'engagement de nos associations et de leurs professionnels mais aussi de la volonté de notre Ministre pour nous donner les moyens nécessaires pour gagner cette lutte contre toutes les violences conjugales et infra familiales.

RESSOURCES

Coordination nationale des CPCA :

auteurs.arretonslaviegence.fr



Réseau À cœur d'homme :

www.acoeurdhomme.com



Outil numérique lancé par À cœur d'homme :

prendslair.ca



Thèse de Marine Delaunay :

Les violences entre partenaires intimes : de l'indignation politique et morale aux pratiques routinières des institutions pénales : une comparaison entre la France et la Suède



Recherche IMPRODOVA :

improdova.eu



Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles :

www.ffcriavs.org



ARSL :

arsl.eu



Documentaire "Combattre leur violence" par Florie Martin, produit par Mélissa Theuriau :



Livre "Nos pères, nos frères, nos amis" par Mathieu Palain :



Podcast "Des hommes violents" par Mathieu Palain :



Haute Autorité de Santé :

www.has-sante.fr



RESSOURCES

Fédération Nationale des Victimes de Féminicide :

www.fnvf.org



Fédération France Victimes :

www.france-victimes.fr



Association Terres à Vivre :

www.aterresavivre.org



Association FLAG! :

www.flagasso.com



SCJE Rhône-Alpes :

www.scje.fr



Université de Tours :

www.univ-tours.fr



Université de Laval (Québec) :

www.fss.ulaval.ca



Fédération Nationale des Associations des Centres de prise en charge des Auteur-e-s de Violences conjugales et familiales :

www.fnacav.fr



Fédération Citoyens et Justice :

www.citoyens-justice.fr



Association RHESO :

www.rheso.org





REMERCIEMENTS

Bérangère Couillard . François Pesneau . Emilie Chandler . Benoit Coquart . Kenneth Bourienne Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) . 416 Prod . Florie Martin . Mélissa Theuriau . Mathieu Palain Geneviève Landry Sabrina Nadeau . Marine Delaunay . Sophie Clémente . Lorène Causse Sophie Raix . Baptiste Porcher . Hélène Taesch . Dr Florent Cochez . Stéphane Razgallah . Sandra Moulay - Leroux Sylvaine Grevin . Michel De Sousa Elisabeth Perry Emeric Friedmann . Marion Senes Robert Courtois Mateusz Evesque . Isabelle Adam Christophe Leprieur . Valérie Roy . Eva Ngalle Bruno Gadras . Kaas Production . A ma sauce Paulin Viguier . Brasserie Michard . Cinéma Grand Ecran